

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 350

présenté par

M. Calmette, Mme Quéré, Mme Marcel, M. Paul, M. Peiro, M. Vergnier, M. Sirugue,
Mme Françoise Dumas, M. Durand, M. Bleunven, M. Bloche, M. Germain et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« Ils »,

les mots :

« Lorsqu'ils sont recrutés par un établissement public local d'enseignement, ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet aux établissements de l'enseignement professionnel agricole de recruter des bénéficiaires d'emplois d'avenir professeurs.